

Groupe d'Action Locale Territoire de Guéret

## FICHE ACTION N°2

**Développer l'offre de services à la population et faciliter leur accessibilité**



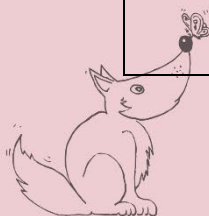
### Objectif prioritaire 1 :

**Rendre les bourgs plus attractifs en développant et diversifiant leurs usages**

Fonds mobilisé et montant	Fonds mobilisé <b>FEDER</b>	Montant prévisionnel 395 000 €
Pour les fiches FEDER – Typologies d'actions de l'objectif spécifique 5 qui seront actionnées, à titre indicatif	<p>5.2.1 Une ingénierie renforcée dans les territoires</p> <p>5.2.2 Attractivité durable des territoires – accès aux services</p> <p>5.2.3 Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales</p>	
Version consolidée	01/01/2021	
Indicateur(s) de réalisation associé(s) Indicateur(s) de résultat associé(s)	<p><b>À l'échelle des programmes (renseignés par l'Autorité de Gestion Régionale) :</b> il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultats tels que prévus dans le programme régional et dans le Plan Stratégique National (ex : création d'emploi).</p> <p><b>À l'échelle de la stratégie du GAL :</b></p> <p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers programmés</li> <li>- Montant total de dépenses publiques</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés et/ou maintenus</li> <li>- Population concernée</li> </ul>	
Descriptif synthétique du contenu et Objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie	<p>Indispensable à la vie d'un territoire, l'offre de services à la population, marchands ou non marchands, participe au cadre de vie attractif et de qualité, à l'installation de populations et d'activités économiques.</p> <p>Or, 75% des communes du Territoire de Guéret ne possèdent qu'une offre insuffisante d'équipements et de services, ce qui pousse les habitants à fréquenter une autre commune mieux dotée : l'accueil de la petite enfance s'avère en tension, l'accessibilité aux soins reste</p>	

	<p>problématique... S'ajoutent à ce constat, la fragilité démographique cumulée à un vieillissement de la population générant un risque avéré sur un maintien du niveau de services accessibles pour tous.</p> <p><b>L'Objectif de la fiche-action vise à organiser la proximité des services, indispensable au maintien équilibré de la population sur le territoire.</b></p> <p><b>Effets attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Garantir une qualité de vie en milieu rural, adaptée aux contraintes de déplacement et de mobilités professionnelles,</li> <li>→ Offrir une qualité d'accueil.</li> </ul> <p><b>Plus-value du Développement Local par les Acteurs Locaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nouveauté des opérations et leur caractère structurant,</li> <li>- démarche partenariale, voire mutualisée,</li> <li>- effet levier de l'aide pour la réalisation d'une action.</li> </ul>
<p><b>Types d'actions soutenues</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Développer de nouvelles organisations et pratiques pour faire face aux évolutions conjoncturelles et sociétales</b> : l'accent sera porté sur la mutualisation et/ou le partenariat entre structures afin d'offrir de la flexibilité dans l'accès aux services, réduire les déplacements des usagers ;</li> <li>❖ <b>Création, réhabilitation, équipement de mutualisation d'équipements de lieux « hybrides »</b>,</li> <li>❖ <b>Soutenir l'ingénierie</b> pour l'animation d'une stratégie locale ou de projets (en amorçage ou en coordination),</li> <li>❖ Encourager le <b>développement de structures d'accueil enfance / jeunesse</b> permettant de combler le déficit en mode de garde d'enfants et offrir des services aux jeunes de moins de 29 ans,</li> <li>❖ Définir une alternative possible dans <b>l'accès aux soins</b> par le biais de l'itinérance notamment : infrastructures d'accueil des professionnels de santé (projets intégrant le développement de la télémédecine, la e-santé, le logement collectif pour les professionnels...)</li> </ul>

	❖ <b>Création, réhabilitation et équipement de bâtiments en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels, patrimoniaux, sportifs et des loisirs.</b>
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Conditions d'éligibilité	Sans Objet
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Inéligibilités	<p>Les dépenses de personnel présentées sont limitées à 1 Equivalent Temps Plein maximum et à 12 mois consécutifs maximum.</p> <p><b>Opérations inéligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets numériques structurants et impactant un large panel d'acteurs publics ou privés ou les projets numériques particulièrement innovants.</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires inéligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les SCI</li> <li>- Les particuliers : personne physique sans SIRET et agissant à titre professionnel et privé en dehors de toute activité professionnelle</li> <li>- Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole</li> </ul> <p><b>Dépenses inéligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses d'auto-construction</li> <li>- Les contributions en nature</li> <li>- Dépenses indirectes de l'opération. <i>Les dépenses indirectes ne sont pas ou ne peuvent pas être directement rattachées à une opération, tout en demeurant nécessaires à sa réalisation : dépenses administratives et de personnel habituelles, telles que les frais de gestion, de recrutement, de comptabilité et de nettoyage, les frais de téléphone, d'eau et d'électricité.</i></li> <li>- Amortissement de biens</li> <li>- Achat de terrain</li> <li>- Achat de biens immeubles</li> <li>- Contrats de crédit-bail</li> <li>- Parkings</li> <li>- Voirie et Réseaux Divers (VRD)</li> <li>- Frais de port et frais de transport</li> <li>- Frais de personnel des emplois ou contrats aidés</li> <li>- Salaires et indemnités des participants</li> </ul>



Éligibilité temporelle des dépenses	<p>FEDER : 01/01/2021</p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'État.</p> <p><b>Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible.</b></p>
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors objectif spécifique 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors Objectif spécifique 5), dont notamment les lignes de partage suivantes :</p> <p><u>FEDER objectif spécifique 1.2</u> : le numérique au service des entreprises, des citoyens et des services publics</p> <p>Les projets relevant du numérique au service des citoyens et des services publics structurants impactant un large panel d'acteurs publics et privés ou une importante population cible, ou particulièrement innovants seront accompagnés au titre de l'objectif spécifique 1.2.</p> <p><u>Priorité 7 - Massif Central du Programme 2021-2027 FEDER, FSE+, FTJ, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône-Saône et Massif Central / Typologie d'actions 7.5.2.6 « Promouvoir et développer l'attractivité »</u></p>
Principes/Modalités de sélection	Les modalités et principes de sélection seront définis par le GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.
Fonctionnement du dispositif	Au fil de l'eau
Taux max. d'aide publique	100% dans la limite des règles nationales et européennes.
Taux d'aide	<p>FEDER : jusqu'à 60%</p> <p>Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.</p>
Type de soutien	Subvention
Planchers	FEDER : <b>Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles</b> sur l'opération présentée et de <b>15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle</b> après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	<b>100 000 € d'aide FEDER</b>
Modalités de versement	Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds.

Recours à des Options de Coûts Simplifiés	Voir réglementation en cours pour le programme FEDER.
Règlementation aides d'État	La réglementation des aides d'État est applicable en fonction des projets.
Éligibilité géographique	Voir critères d'éligibilité du FEDER.

Contribution à la mise en œuvre des  
**Ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra**  
dédiée à la transition énergétique et écologique.

6 ambitions	négatif	neutre	positif
<b>1. Reconstituer les ressources naturelles</b> Obj. 1 : Retrouver partout de l'eau en quantité et de bonne qualité Obj. 2 : Reconquérir la biodiversité Obj. 3 : Garantir une énergie décarbonée accessible à toutes et tous Obj. 4 : Réduire l'empreinte humaine : écoconception et réduction de déchets			☆
<b>2. Ancrer les solidarités au cœur des transitions</b> Obj. 1 : Encourager la persévérance scolaire et relancer l'ascenseur social Obj. 2 : Allier inclusion et transitions dans les parcours de formation professionnelle Obj. 3 : Ecrire ensemble un nouveau récit pour une justice sociale et environnementale		☆	
<b>3. Se nourrir : accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires</b> Obj. 1 : Étendre l'agroécologie à l'ensemble des exploitations agricoles tout en suscitant des vocations Obj. 2 : Transformer les produits agroalimentaires au plus proche des territoires de production et consommation Obj. 3 : Rendre accessible à toutes et tous des produits sains, locaux et de qualité		☆	



<p><b>4. Innover pour une économie responsable et durable</b></p> <p>Obj. 1 : Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi</p> <p>Obj. 2 : Renforcer notre souveraineté par l'innovation à impact</p> <p>Obj. 3 : Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement économique</p>			★
<p><b>5. Se déplacer et habiter dans des territoires adaptés aux changements climatiques</b></p> <p>Obj. 1 : Conduire la mutation des transports et l'essor du ferroviaire</p> <p>Obj. 2 : Promouvoir la transition de l'habitat pour tous, et en particulier pour les jeunes</p> <p>Obj. 3 : Accompagner des territoires équilibrés et résilients</p>			★
<p><b>6. Prévenir et soigner : une approche unifier de la santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes</b></p> <p>Obj. 1 : Préserver les environnements et le vivant comme condition de la bonne santé de chacun</p> <p>Obj. 2 : S'engager pour une santé durable dans toutes les filières économiques</p> <p>Obj. 3 : Développer de nouvelles méthodes préventives, diagnostiques et thérapeutiques dans les trois santé</p> <p>Obj. 4 : Mieux comprendre, sensibiliser et former pour anticiper les menaces sanitaires</p>		★	



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

